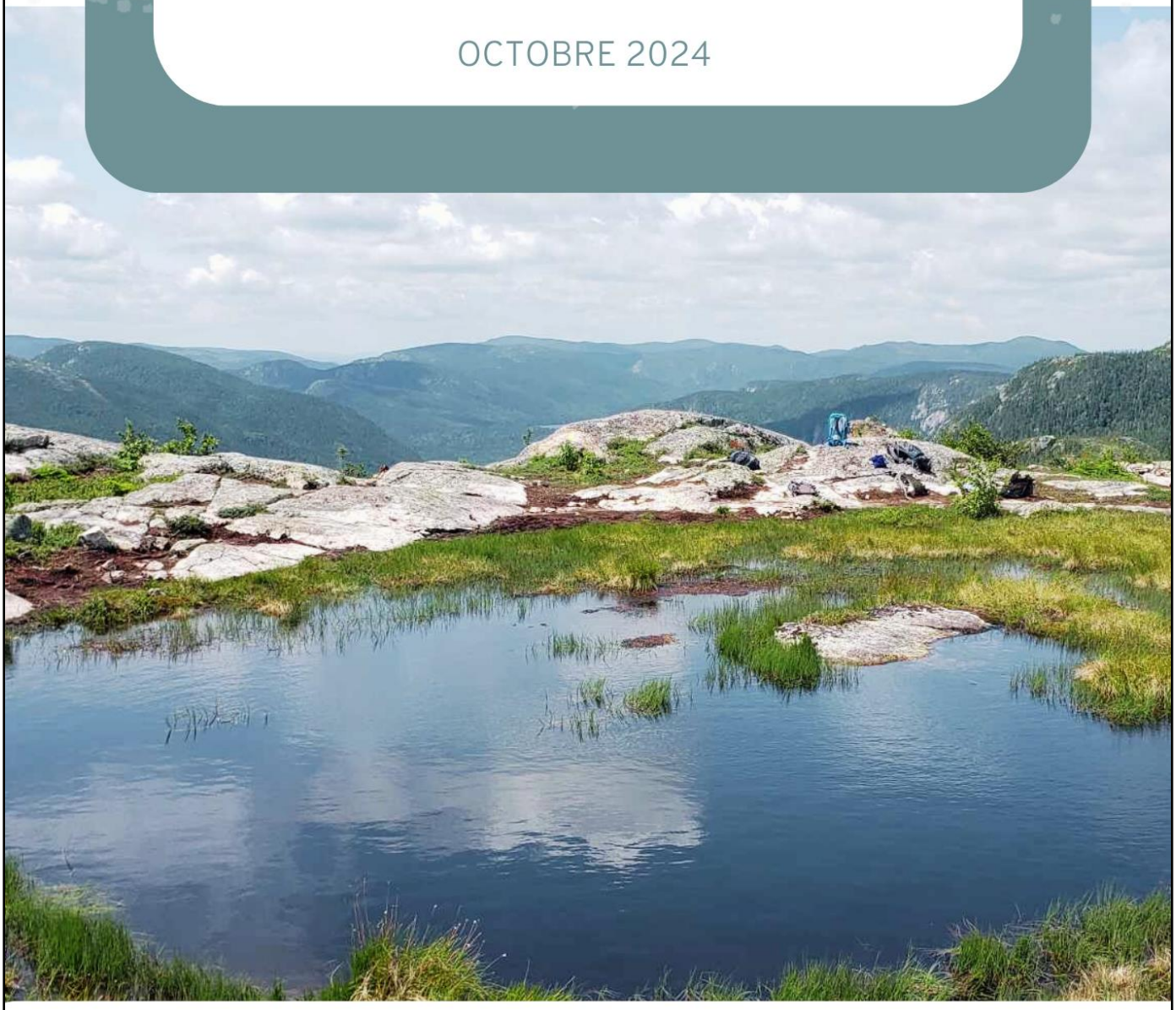
PROPOSITION D'AIRE PROTÉGÉE

NORDICITÉ AU CŒUR DE CHARLEVOIX: PROTECTION DES HAUTS-PLATEAUX

OCTOBRE 2024



unesco
Réserve de biosphère

Région de la
BIOSPHÈRE
de Charlevoix

Nordicité au cœur de Charlevoix: protection des Hauts-Plateaux

Contexte

Le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, en réponse à la crise de la biodiversité affectant les milieux terrestres et marins. Dans ce contexte, un appel à projets a été lancé pour la création d'aires protégées sur le territoire public méridional. Cet appel vise à mobiliser les acteurs locaux, régionaux et autochtones pour identifier des zones nécessitant une protection renforcée, tout en prenant en compte les priorités de conservation spécifiques à chaque région.

L'importance d'une approche collaborative est au cœur de cet appel. L'appui des municipalités régionales de comté (MRC) est essentiel pour garantir une participation active des communautés locales et des parties prenantes du territoire. Les propositions devaient être soumises au plus tard le 15 octobre 2024 au MELCCFP, et la résolution d'appui des MRC doit être adoptée d'ici le 29 novembre 2024.

En impliquant divers partenaires, cet appel encourage des projets favorisant une gestion durable des ressources et une sensibilisation accrue à l'importance de la biodiversité. Les initiatives proposées devront également tenir compte des enjeux socio-économiques des territoires concernés pour garantir une coexistence harmonieuse entre la protection de l'environnement et le développement communautaire.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Plan Nature 2030, qui répond aux engagements du Québec dans le cadre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. À ce jour, le réseau d’aires protégées du Québec couvre 17,68 % des milieux continentaux et 10,39 % des milieux marins, avec une mise en réserve légale prévue pour 2027.

Cet appel constitue ainsi une étape essentielle pour renforcer le réseau d’aires protégées au Québec. En soutenant cette initiative, nous visons à promouvoir une approche inclusive qui répond aux besoins de conservation tout en respectant les aspirations des populations locales, assurant ainsi un avenir durable pour les générations futures.

Statut d’aire protégée préliminaire proposé

Réserve de biodiversité

Description du territoire visé

La zone proposée est située dans la Région de la biosphère de Charlevoix, au cœur des hauts-plateaux de Charlevoix, sur les territoires non organisés (TNO) du Lac-Pikauba et du Mont-Élie (Annexe A). Gérée par la ZEC des Martres, ce territoire a principalement une vocation forestière et récréative. Les sentiers pédestres de Sentiers Québec-Charlevoix traversent la zone visée notamment le sentier de longue randonnée de la Traversée de Charlevoix.

Le patrimoine naturel de Charlevoix se distingue entre autres par ses sommets pseudo-alpins. Appartenant à l'étage de végétation subalpine, ces sommets présentent une végétation similaire à celle des milieux alpins. On y retrouve des landes alpines dominées par des éricacées et présentant une richesse d'arbustes, d'herbacées, de mousses et de lichens. La végétation présente une croissance très lente, de l'ordre de dizaines d'années chez certains lichens, et la litière au sol est fine, parfois inexistante. Le régime des feux de forêt, associé aux conditions climatiques rigoureuses, a contribué au développement de ces écosystèmes uniques. Certaines espèces végétales arctiques-alpines, telles que la Diapensie de Laponie et la Minuartie du Groenland, ont été observées. Avec une superficie d'environ 1 000 hectares, les milieux subalpins se répartissent entre 35 % situés dans le parc national des Grands-Jardins et 65 % dans la ZEC des Martres, la ZEC Lac-au-Sable, ainsi que sur d'autres territoires gérés par l'association de plein air - secteur Pied-des-Monts, ces derniers n'ayant pas de statut de protection. Dans la zone proposée, les sommets subalpins les plus notables sont les monts du Lac à l'Empêche, Du Four et des Morios. D'autres sommets, bien que non classifiés comme subalpins, présentent des landes alpines, tels que les monts du Dôme et Élie.

La zone proposée présente une forte diversité d'habitats, permettant une grande diversité faunique et floristique. Le territoire visé se retrouve au centre d'une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) et est également désignée Zone clé pour la biodiversité (KBA) candidate, contribuant à la persistance de la biodiversité à l'échelle nationale et mondiale. Le garrot d'Islande et la pygargue à tête blanche, espèces à statut précaire, fréquentent le secteur est du territoire.

Le territoire abrite également des habitats d'autres espèces à statut précaire tels que l'omble chevalier oquassa et le caribou forestier. Bien que le caribou de Charlevoix soit actuellement en captivité, des mesures de conservation et de restauration de son habitat sont proposées par les gouvernements afin de réintroduire cette espèce emblématique sur le territoire. Cette zone, essentielle pour le caribou par ses milieux subalpins riches en

lichen, ses tourbières et ses forêts matures, était fréquentée par l'espèce selon des relevés télémétriques de 2004 à 2012. Les sommets seraient utilisés par les caribous à la fin de l'hiver pour la recherche de lichens terricoles des zones dénudées et pour l'isolement des prédateurs et des activités humaines.

Le dépôt de cette zone est soutenu par la direction des parcs nationaux de Charlevoix (Annexe C) dont la mission est de mettre en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés, tout en veillant à leur pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures ainsi que par l'organisme Sentiers Québec-Charlevoix (Annexe D) qui développe, gère et commercialise en particulier le réseau de sentiers et d'hébergement existants de «La Traversée de Charlevoix » ainsi que les services y afférents. L'organisme préconise tout particulièrement la mise en valeur, l'accessibilité et la structuration de la région montagnarde de Charlevoix, en visant la protection de ses milieux naturels, entre autres par la sensibilisation de notre clientèle à la pratique d'activités de plein air favorables à l'environnement, le tout dans une perspective de développement durable et responsable.

Raisons justifiant la protection du territoire visé

La protection de ce territoire est essentielle puisqu'elle permettra d'assurer le maintien de la biodiversité, de préserver les écosystèmes subalpins sensibles tout en conservant les paysages uniques à Charlevoix. Plusieurs pressions anthropiques pèsent actuellement sur ces milieux naturels dont l'industrie forestière et minière. L'exploration minière est prévue dans le secteur sud-ouest puisque des sites à haut potentiel ont récemment été identifiés, ce qui comporte une menace importante à l'intégrité des milieux naturels du secteur.

Selon une analyse de priorisation des milieux naturels de la Région de la biosphère de Charlevoix, le territoire suggéré comprend une forte densité de milieux naturels ciblés comme prioritaires à la conservation de la biodiversité (Annexe B). La zone présente une forte biodiversité dont la préservation nécessite le maintien de l'intégrité de la mosaïque d'habitats qui s'y trouve.

Sa présence au sein de la ZICO de Charlevoix démontre l'importance de ce lieu en raison des habitats qu'il fournit à plusieurs espèces d'oiseaux. La présence du garrot d'Islande et de la pygargue à tête blanche en témoigne. Ces espèces nécessitent des habitats particuliers qui se doivent d'être protégés pour assurer la persistance des populations, et pourtant, c'est 80% de la ZICO qui n'est actuellement pas protégé.

Le territoire se trouve en bonne partie au sein de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix. Toutefois, la zone ne se retrouverait qu'en partie sur le territoire protégé par les mesures du

projet pilote lancé par le gouvernement du Québec pour le rétablissement de la population. Cette portion, au cœur des sommets subalpins de la région, serait désignée comme Zone d'habitat en restauration (ZHR), soit l'encadrement le moins restrictif des deux types de désignation proposées. Les activités industrielles y seraient donc toujours permises bien qu'amoindries. Le décret d'urgence du gouvernement fédéral n'inclut pas non plus cette zone dans les mesures proposées. Pourtant, ce territoire présente des caractéristiques essentielles à l'habitat du caribou; des landes alpines, des milieux riches en lichens essentiels à son régime alimentaire hivernal, des tourbières et des forêts matures.

La particularité floristique retrouvée sur les sommets subalpins de ce secteur démontre l'importance de protéger ces milieux uniques et sensibles. Elle est rapidement abimée par les activités anthropiques, telles que le camping, la randonnée et la motoneige, qui amplifient le stress sur ces milieux fragiles. Plusieurs sommets de la région de Charlevoix font face à des enjeux de dégradation de la végétation. Comme la majorité des milieux subalpins se trouvent toujours en territoire sans statut de protection, il est crucial de créer une aire protégée dans ce secteur afin d'y encadrer les activités récréatives. Ces fortes pressions pourraient aussi être limitées par la mise en place d'un statut plus restrictif sur certains sommets subalpins du territoire, tel que la création d'une réserve écologique.

Ces écosystèmes se rencontrent exclusivement dans trois régions distinctes du sud du Québec : les monts Groulx, les Chic-Chocs en Gaspésie et les montagnes de Charlevoix. Leur préservation est d'autant plus urgente face aux impacts des changements climatiques, qui exacerbent les menaces pesant sur leur intégrité et leur diversité. Pour Charlevoix, ils ne représentent que 0,1 % du territoire, soulignant l'urgence de leur protection. La mise en œuvre de ce projet permettra non seulement de préserver la biodiversité, mais également de garantir un accès durable à ces espaces naturels pour les générations futures.

Description des impacts sociaux et économiques potentiels, positifs et négatifs, liés à la protection du territoire visé

Le statut de réserve de biodiversité contribuerait à protéger les écosystèmes des diverses pressions anthropiques auxquelles ils sont actuellement confrontés, notamment l'industrie forestière et minière, tout en permettant la poursuite des activités récréatives. En effet, la mise en place d'une aire protégée dans ce secteur pourrait entraîner des répercussions sociales positives par la mise en valeur des paysages subalpins uniques à la région. Ce statut soutiendrait l'industrie récréotouristique de la ZEC des Martres et de Sentiers Québec-Charlevoix par la mise en valeur du territoire. De plus, la conservation des habitats d'espèces fauniques, comme l'ours noir, l'orignal et l'omble de fontaine, serait bénéfique

pour assurer la pérennité des activités de chasse et pêche. La désignation en tant que réserve de biodiversité pourrait apporter une meilleure visibilité à ces territoires tout en permettant un meilleur encadrement de ces activités récréatives.

La mise en place d'une aire protégée entraînerait de faibles répercussions socio-économiques sur les secteurs de l'exploitation forestière ainsi que les industries locales de transformation primaire du bois. En effet, l'économie des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est est relativement peu dépendante du secteur forestier. En 2019, seulement 3% de la population active était employée dans ce secteur. L'un des principaux employeurs de la région aurait fermé temporairement en raison d'un manque de commandes. Le développement de l'industrie minière, quant à lui, pourrait être freinée par la mise en place d'une aire protégée, à la suite des récentes annonces d'exploration. Il n'y a toutefois pas d'exploitation minière sur le territoire visé actuellement.

La protection du paysage typique de Charlevoix serait aussi favorisée par la mise en place d'une aire protégée dans ce secteur. De nombreux sentiers pédestres sont présents sur les sommets à proximité, tant au sein des parcs nationaux que sur le territoire de la ZEC des Martres, et sont recherchés pour leurs vues exceptionnelles sur les paysages environnants qu'ils offrent. Dans le secteur proposé, certains sommets, comme le mont du Lac à l'Empêche, sont classés à la fois comme territoires d'intérêt écologique et territoires d'intérêt esthétique selon le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix, soulignant l'importance de cette zone pour la conservation de la biodiversité et des paysages. La protection de ces paysages uniques favoriserait l'industrie touristique tout en contribuant à la santé de la population par un accès à un environnement naturel préservé.